

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/N/4/ISL/1

29 janvier 1996

(96-0353)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 4 d) DE L'ACCORD

Islande

La Mission permanente de l'Islande a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 29 décembre 1995.

Se référant à l'article 4 d) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, la Mission permanente de l'Islande notifie au Conseil des ADPIC l'Accord établissant l'Espace économique européen.¹ La notification de cet accord concerne non seulement les dispositions qui y figurent directement, interprétées par la jurisprudence pertinente, mais aussi les instruments existants et futurs adoptés sur la base de l'Accord à la suite du processus d'intégration régionale.

¹Les délégations intéressées peuvent consulter le texte de l'Accord au Secrétariat de l'OMC.